



**APPEL À CANDIDATURE EXCEPTIONNEL POUR INSCRIPTION EN  
MASTÈRE PROFESSIONNEL  
E-Business (formation à distance)  
2023-2024**

**I- Présentation du Mastère :**

L'ESEN organise en partenariat avec le Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle (CNFCPP) un concours pour la sélection des candidats au Mastère professionnel en E-Business formation à distance au profit des professionnels, pour l'année universitaire 2023-2024.

Mastère	Acronyme	Capacité d'accueil	Public cible*	Licences Concernées
Mastère Professionnel à distance en E-Business	E-Business	25	Professionnels	Informatique appliquée à la gestion ou diplômes équivalents (bac +3 ou plus)

La formation se déroulera sur le site [www.ipst.edunet.tn](http://www.ipst.edunet.tn) avec des séances quotidiennes de tutorat en ligne de 20h à 22h et des séances de regroupement en présentiel les samedis.

Etapas	Dates
Soumission électronique ( <b>sur le site eot.edunet.tn</b> )	Du 17 Juillet 2023 au 31 Août 2023
Résultats du classement des dossiers déposés en ligne	Le 04 septembre 2023
Acceptation des demandes de contestation	Au plus tard le 08 septembre 2023
Dépôt du dossier administratif (Version Papier)	Du 06 au 12 septembre 2023
Diffusion de la liste définitive des candidats retenus	Le 15 septembre 2023
Acceptation des demandes de contestation	Au plus tard le 21 septembre 2023

\* **Le public cible est exclusivement professionnel ayant une expérience cumulée d'au moins 1 an.**



## **II- Phase 1 : Soumission électronique du 17 juillet 2023 au 31 Août 2023**

Cette étape est obligatoire et indispensable à la sélection des dossiers.

Tout dossier non déposé électroniquement sur le site <http://eot.edunet.tn> ne peut faire l'objet d'un dépôt papier dans la deuxième étape.

Tout dépôt électronique doit être conforme au dossier papier qui sera demandé dans la deuxième étape si le candidat est retenu.

Les résultats du classement des dossiers déposés en ligne seront diffusés sur le site de l'ESEN et à l'IPST de Tunis à partir du **04 septembre 2023**

Les demandes de contestation sont acceptées au plus tard le **08 septembre 2023**.

La liste des candidats retenus n'est considérée comme définitive qu'après réception et vérification des dossiers version papier.

## **III- Calcul des scores de classement**

Les différents dossiers seront classés suivant un score comptabilisé comme suit :

- La moyenne générale du candidat durant les trois années de licence
- Le passage en session de rattrapage sera sanctionné par un malus **0.35 pts** déduit de la moyenne des 3 années de licence.
- Tout redoublement sera sanctionné par un malus **0.7 pts** déduit de la moyenne des 3 années de licence.

$$score = \frac{(M1 + 2 \times M2 + M3^*)}{4} - Malus(redoublement) - Malus(rattrapage)$$

*M1* : Moyenne de la première année (L1)

*M2* : Moyenne de la deuxième année (L2)

*M3* : Moyenne de la troisième année (L3) → Il s'agit de la moyenne des deux semestres de la troisième année.

**Remarque :**

- **Pour les maîtres :  $M3 = M3 + M4$**

2

- **Pour les ingénieurs : *M1*, *M2*, *M3* concernent les années de spécialité**



#### **IV- Phase 2 : Dépôt du dossier administratif (Version Papier) du 06 au 12 septembre 2023**

Tous les candidats retenus **seront invités par SMS** à déposer leurs dossiers papiers à l'IPST de Tunis.

Horaire de dépôt des dossiers : de Lundi au vendredi de 9h à 13h

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

Tout dossier non conforme aux données auto-enregistrées en ligne sera éliminé.

La liste des candidats sélectionnés sera diffusée à partir du **15 septembre 2023** sur le site web de l'ESEN et à l'IPST de Tunis.

Les demandes de contestation sont acceptées au plus tard le **21 septembre 2023**.

#### **V- Phase 3 : entretien d'admission oral :**

Étant donné que le nombre de dossiers reçus de la session principale est inférieur à la capacité d'accueil , nous avons décidé de lancer une session exceptionnelle afin d'optimiser les chances d'admission pour tous les candidats qualifiés. En conséquence, nous avons choisi d'éliminer les entretiens oraux habituellement prévus et de baser la sélection des candidats uniquement sur les dossiers soumis.

La liste définitive des candidats retenus sera diffusée à partir du **15 Septembre 2023** sur le site web de l'ESEN et à l'IPST de Tunis.

Les demandes de contestation sont acceptées au plus tard le **21 Septembre 2023**.

#### **VI- Dossier Administratif**

Le dossier papier est constitué de :

1. Deux copies de la CIN /Passeport pour les étudiants étrangers ayant eu leurs diplômes en Tunisie.
2. Deux copies certifiées conformes du Baccalauréat et des autres diplômes obtenus (Licence, maîtrise).
3. Deux copies certifiées conformes des relevés de notes des trois années de licence /les quatre années de maîtrise/ les trois années de spécialité du cycle ingénieur.
4. Deux copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat.
5. Deux attestations de travail (récentes au moins 1 mois)
6. Deux copies du Curriculum Vitae.
7. Une fiche de renseignement à remplir. Cette fiche est à retirer du site web de l'ESEN ([www.esen.tn](http://www.esen.tn)) ou du service de scolarité.
8. 2 photos

